

En exercice	Présents	Votants
50	39	44
Pour	Abstention	Contre
44	/	/

Date de convocation	Date d'affichage
16 novembre 2015	16 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre, à 19h, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Martin Longueau, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Annick GARZONI et M. Jean Pierre BIELAWSKI représentant la commune de LES AGEUX
M. Jean Marc DELHOMMEAU et Mme Nathalie CHAMPENOIS représentant la commune d'ANGICOURT
Mme Marinette CAROLE représentant la commune de BAZICOURT
Mme Patricia LEYSENS et M. Philippe FROIDEVAL représentant la commune de BEAUREPAIRE
Mmes Sandrine DA SILVA et Khristine FOYART, M. Philippe COLLERY représentant la commune de BRENOUILLE
Mme Audrey JEHANNE et M. Philippe BARBILLON représentant la commune de CINQUEUX
MM. Alain COULLARÉ et Bernard CORLAY représentant la commune de MONCEAUX
Mme Aline PERROT et M. Patrick PELISSOU représentant la commune de PONTPOINT
M. Arnaud DUMONTIER, Mme Marie-Christine MAGNIER, M. Philippe FIAULT, Mme Monique MARTIN, Mme Françoise DEMAISON, M. Bruno VERMEULEN, M. Jean-Pierre REVIERE, M. Michel DELMAS, M. Reynald ROSSIGNOL représentant la commune de PONT SAINTE MAXENCE
Mme Valérie LEBOYER et M. Gérard LEUK représentant la commune de RIEUX
M. Martial BUTEAU et M. Gabriel BRUCHET représentant la commune de ROBERVAL
Mme Muriel PERRAS-JUPIN et M. Jean-Paul DREVILLE représentant la commune de SACY LE GRAND
MM. François MORENC et Jean Marie ROBERT représentant la commune de SACY LE PETIT
M. Michel COLLETTE représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU
M. Christian MASSAUX, Mme Claudine LAULAGNET, M. Robert LAHAYE représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE
M. Gérald GASTON et Mme Monique EGO représentant la commune de VILLENEUVE SUR VERBERIE

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Paul GONDARD (BAZICOURT)
M. Georges KARAYAN (PONTPOINT)
M. Bruno DAUGUET (PONTPOINT)
M. Jean François GOYARD (RHUIS)
M. Michel BABOEUF (RHUIS)
Mme Marie Claire VERCRUYSSSE (SAINT MARTIN LONGUEAU)
Mme Christine PAPI (VERNEUIL EN HALATTE)
M. Fabien LORTHIOIS (VERNEUIL EN HALATTE)

ABSENTS :

M. Eddy SCHWARZ (PONT-SAINTE-MAXENCE)
Mme Laetitia GOURDON (PONT-SAINTE-MAXENCE)
Mme Magali TIXIER (PONT-SAINTE-MAXENCE)

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Georges KARAYAN à M. Patrick PELISSOU
M. Jean François GOYARD à M. Martial BUTEAU
M. Michel BABOEUF à M. Gabriel BRUCHET
Mme Christine PAPI à Mme Claudine LAULAGNET
M. Fabien LORTHIOIS à M. Michel DELMAS

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean Marc DELHOMMEAU

Accusé de réception en préfecture
060-246000921-20151124-CC 45-15-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015



N° 45/15 – Syndicat Mixte des Marais de Sacy : avis sur le projet de labellisation RAMSAR

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communautés de Communes des pays d'Oise et d'Halatte,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la CCPOH, corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2014,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la valorisation des Marais de Sacy et afin de reconnaître son intérêt et son rôle, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy a lancé le projet de labellisation RAMSAR du site.

La convention de RAMSAR sur les zones humides est un traité intergouvernemental adopté le 2 février 1971 à Ramsar en Iran. Elle a pour objectif de reconnaître l'intérêt international de certaines zones humides notamment en raison de leur degré de conservation (biodiversité, eau) et de leur gestion rationnelle. Ce label ne présente aucune mesure réglementaire additionnelle à l'existant.

L'intérêt pour les Marais de Sacy réside dans l'appropriation du site par les habitants du territoire et sa valorisation auprès des partenaires permettant la facilitation de futurs projets.

Pour permettre l'obtention de ce label, il est important que les acteurs publics locaux montrent leur soutien au projet.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

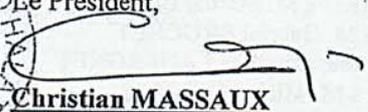
DECIDE :

Article 1 : de soutenir l'action du Syndicat Mixte des Marais de Sacy tendant à obtenir la labellisation RAMSAR des Marais de Sacy.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Le Président,


Christian MASSAUX

Accusé de réception en préfecture
060-24600921-20151124-CC_45-15-DE
Date de télétransmission : 27/11/2015
Date de réception préfecture : 27/11/2015